



# Réponse des autorités policières aux agressions sexuelles pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

La réponse aux crimes contre les personnes est considérée comme une fonction essentielle de la police. Les victimes d'agression sexuelle peuvent être confrontées à de plus grands obstacles pour signaler des crimes, accéder à de l'aide et obtenir du soutien en raison d'ordonnances de santé publique telles que des mandats de rester à la maison pendant la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés inhérentes à une pandémie mondiale, les organismes d'application de la loi peuvent incorporer la flexibilité et l'innovation dans les efforts de réponse aux agressions sexuelles en cours et dans les affaires non résolues pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins complexes des victimes, tout en répondant aux exigences de sécurité du personnel de l'agence, des partenaires collaborateurs et des membres de la communauté. Les dirigeants des agences devraient envisager les pratiques modifiées suivantes décrites dans cet outil pour s'assurer que le personnel de l'agence est en mesure d'exécuter en toute sécurité les tâches essentielles liées aux crimes d'agression sexuelle pendant la pandémie de COVID-19.

## RÉPONSE INITIALE

Lors de la réponse initiale aux incidents signalés d'agression sexuelle chez des adultes, les agents de police peuvent être le premier contact (physique ou émotionnel) après l'agression. En raison des possibles problèmes accrus de sécurité et de confidentialité actuellement, envisagez d'ajuster les pratiques afin de permettre aux victimes de déterminer le lieu et l'heure du rapport initial. Une activité renouvelée dans une affaire d'agression sexuelle non résolue peut également entraîner un contact avec les victimes pour les informer des résultats de la trousse médico-légale pour agression sexuelle et de la situation du cas. Il est important d'envisager de modifier les pratiques de contact pour tenir compte des préoccupations actuelles en matière de sécurité et de confidentialité ainsi que des restrictions de voyage pour les victimes qui vivent dans une autre juridiction. Les ajustements suggérés suivants peuvent améliorer les efforts d'engagement à long terme avec les victimes.

Lors du contact avec les victimes, les premiers intervenants doivent:

- Porter une attention particulière à leur propre contact visuel, à la tonalité de leur voix, à leur façon de parler et à leur langage corporel pour exprimer une réelle inquiétude car l'équipement de protection individuelle et les pratiques de distanciation physique peuvent avoir un impact sur la qualité des interactions avec les victimes.
- Incorporer des informations sur les options de soutien et de plaidoyer actuellement disponibles pour la victime.

## ENTRETIEN ET PRATIQUES DE CONTACT

Pendant la pandémie de COVID-19, les agences devraient:

- Continuer à ouvrir, mener et documenter les enquêtes, les entretiens et les contacts avec les victimes d'actes criminels conformément à toutes les lois, règles et directives applicables; et conformément aux droits des victimes, et tenir compte des préoccupations de sécurité et de respect de la vie privée des personnes impliquées.
- Utiliser plusieurs voies de communication (plateformes virtuelles, téléphone mobile, e-mail, SMS) pour contacter la victime, le témoin et le suspect à la fois localement et dans d'autres juridictions.
- Envisager d'élargir l'accès aux personnes sans options de transport ou aux personnes confrontées à des restrictions de voyage en raison de la crise de la COVID-19.
- Veiller à ce que les besoins d'accès aux langues soient pris en compte parallèlement aux voies de communication élargies (par exemple, organiser des interprètes professionnels qui peuvent participer à la communication virtuelle et en personne; organiser des services de traduction professionnels pour la communication par courrier électronique et texte).



# Réponse des autorités policières aux agressions sexuelles pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

## COLLECTION DE PREUVES

Il est essentiel de veiller à ce que le personnel de l'agence soit tenu informé des modifications de politique liées à la COVID-19 concernant les preuves sur les lieux du crime et les examens médico-légaux d'agression sexuelle. La documentation, la collecte et la conservation des preuves sont des étapes cruciales dans les enquêtes criminelles et fournissent souvent la base d'une identification et de poursuites efficaces des contrevenants. Bien que les pratiques de plusieurs agences aient été modifiées en raison de la crise de la COVID-19, il est essentiel de s'assurer que le personnel des agences au niveau des unités de patrouille, de supervision, d'enquête et de scène de crime a une compréhension approfondie de la façon de procéder en toute sécurité avec:

- l'identification des scènes de crime,
- la collecte de preuves (p. ex. vêtements, literie, ADN, photos de scènes et de blessures), et
- la présentation de preuves au laboratoire.

Les activités d'enquête sur les agressions sexuelles non résolues peuvent également nécessiter une modification des pratiques concernant le retour à des scènes de crime pour des photos et l'examen des preuves pour d'éventuels efforts supplémentaires de collecte ou de soumission. Les agences devraient:

- Réaliser une formation croisée du personnel pour une collecte de preuves efficace et efficiente (par exemple, entre les unités des lieux du crime et la patrouille, ou entre les types de preuves au sein de l'unité du lieu du crime).
- Évaluer les besoins de collecte de preuves liés au plus petit nombre d'agents pour répondre en toute sécurité au besoin.

Il est important que le personnel de l'agence reste informé des modifications de politique associées aux examens médico-légaux d'agression sexuelle pour la collecte de preuves auprès des victimes et des suspects (par exemple, les politiques d'entrée à l'hôpital, les lieux des examens, les procédures de collecte des preuves). De plus, les organismes devraient travailler avec les établissements correctionnels pour modifier les pratiques sur la façon de continuer à recueillir l'ADN des suspects incarcérés malgré les restrictions d'entrée en raison des pratiques de contrôle des infections.

## PARTENARIATS EFFICACES

Il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec la justice pénale et les partenaires communautaires pour s'assurer que toutes les parties sont au courant des pratiques actuelles des autres résultant des changements dus à la COVID-19. Les agences devraient:

- Communiquer avec le public sur les partenariats et les mesures prises pour soutenir les victimes et tenir les contrevenants responsables dans les cas d'agression sexuelle actuelle et non résolue.
- Renforcer la collaboration et rappeler aux membres de la communauté les services disponibles. Par exemple :
  - Envisager des communiqués de presse conjoints
  - Répéter la diffusion des pratiques de l'agence sur les sites Web de partenaires et par le biais de matériel documentaire.
- Organiser des réunions multidisciplinaires (c.-à-d. Équipes d'intervention en cas d'agression sexuelle (SART), Équipe multidisciplinaire (ITM) de l'Initiative d'agression sexuelle (SAKI) par le biais de voies de communication virtuelles et ajuster la fréquence des réunions pour s'assurer que tous les partenaires disposent des informations les plus récentes possibles.
- Examiner les changements de pratique concernant les examens médico-légaux d'agression sexuelle (victimes et suspects), le plaidoyer (basé sur la communauté et le système), les poursuites, les preuves (collecte, soumission et tests), les procédures judiciaires (civiles et pénales) et les pratiques carcérales.
- Établir de nouveaux partenariats tels que ceux avec les médias, les responsables de la santé et les entreprises jugées essentielles pendant la pandémie qui pourraient communiquer des pratiques d'intervention importantes aux membres de la communauté dans le besoin.



# Réponse des autorités policières aux agressions sexuelles pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

## ACTIONS ADMINISTRATIVES

Le leadership et les superviseurs de l'agence ont la responsabilité de fixer des attentes de réponse efficaces face aux agressions sexuelles actuelles et non résolues et aux délits de violence domestique, de harcèlement et d'étranglement qui coexistent souvent. Les efforts visant à maintenir une réponse régulière de l'agence tout en suivant des précautions de sécurité supplémentaires pour la COVID-19 sont importants. Alors que les restrictions se relâchent autour de la réponse à la COVID-19, il est raisonnable de supposer que les victimes choisissant de signaler une agression sexuelle aux forces policières peuvent augmenter. Cela peut être dû à la diminution des craintes de contracter la COVID-19, à une capacité accrue de se séparer physiquement des suspects, à des options accrues de confidentialité, à des options de mobilité accrues et à un accès accru aux mécanismes de signalement. Tenez compte de cette augmentation potentielle des signalements dans les futurs plans de dotation afin d'assurer une réponse appropriée et opportune en cas d'agression sexuelle.

Les dirigeants et les superviseurs sont encouragés à utiliser des délais de signalement réduits pour garantir que des pratiques d'enquête et de droits des victimes efficaces soient appliquées tant dans les cas actuels que dans les cas les plus urgents. Le personnel de l'agence peut être dirigé vers l'achèvement des actions d'enquête sans contact telles que:

- Achèvement des inventaires des preuves,
- Examen et soumission de preuves supplémentaires pour les tests,

- Examen des enregistrements audio et vidéo,
- Examen des réseaux sociaux et des comptes basés dans le nuage,
- Examen des appels en prison,
- Examen complet des rapports de criminalité supplémentaires impliquant des suspects identifiés,
- Achèvement des délais pour les cas clés et les activités suspectes,
- Achèvement des entrées dans le programme d'appréhension criminelle violente et consultation d'autres organismes d'application de la loi pour la connectivité des cas
- Communication avec les procureurs autour de la préparation des dossiers conformément aux calendriers modifiés des dossiers judiciaires,
- Évaluation des pratiques et des tâches internes en rapport avec les compétences et les aptitudes du personnel assermenté et professionnel avec d'éventuelles modifications des responsabilités assignées, et
- Prise en compte des modifications de politique au-delà des changements temporaires de pratique.

Les dirigeants et les superviseurs d'agence sont encouragés à prendre des mesures intentionnelles pour maintenir des pratiques flexibles et innovantes afin d'augmenter la fonction essentielle d'une réponse efficace aux agressions sexuelles au-delà de la pandémie actuelle et dans le futur.

## RESSOURCES

[Réponse des autorités policières aux violences domestiques et sexuelles et COVID-19 \(IACP\)](#)

[Considérations sur la violence sexuelle au milieu de Covid-19 pour l'application de la loi](#) (Groupe de travail d' Oregon sur les agressions sexuelles)

[Utilisation d'un logiciel de réunion virtuelle pour l'entretien avec les forces de l'ordre des victimes pendant la COVID-19 et au-delà](#) (End Violence Against Women International)

[Comparutions devant les tribunaux dans les procédures pénales par téléprésence](#) (Priorité Initiative sur les besoins en matière de justice pénale - Un projet de Rand Corporation, Police Executive Research Forum, RTI International et University of Denver)

[Conseil des chefs: Collections d'ADN lors de l'arrestation: Expansion des frontières d'enquête](#) (Chef de police de l'IACP, accès limité aux Membres de l'IACP)

[Hits de la station de réservation: Analyse rapide de l'ADN, inscription et hits CODIS](#) (Chef de police de l'IACP , accès limité aux Membres de l'IACP)